



Mon voisin se gare sur un trottoir privatif

Par **Rach78**, le **12/09/2010** à **12:11**

Bonjour,
J'habite dans une allée privative, dont le trottoir qui borde ma maison est privatif, et appartient à la co-propriété du lotissement.
J'ai un voisin qui n'appartient pas à cette co-propriété, et qui se gare en permanence sur le trottoir qui borde ma maison.
J'ai à plusieurs reprises signifié à ce voisin que je ne souhaitais pas le voir se garer sur ce trottoir, en vain.
Ma question: que puis-je faire pour juridiquement interdire à ce voisin de se garer sur ce trottoir, qui ne lui appartient pas ?
Merci par avance de votre aide

Par **amajuris**, le **12/09/2010** à **17:57**

bjr,
informez le syndic de la copropriété de ce stationnement abusif.
cd

Par **mimi493**, le **12/09/2010** à **19:42**

Est-ce que l'allée a un système empêchant à tout à chacun d'entrer dans cette allée, autrement dit, est-ce une voie ouverte à la circulation publique ?
Ps : une copropriété du lotissement, ça n'existe pas. C'est soit une copropriété, soit un lotissement

Par **Rach78**, le **13/09/2010** à **14:54**

bonjour,
C'est une allée ouverte au public, mais privative